



Projecteur sur... Ansois



1.157 habitants - commune SEDEL depuis le 01/07/2009

Mise en place d'une chaufferie bois-énergie

La commune d'Ansois possède un groupe de bâtiments (école, bibliothèque, cantine, cuisine et deux logements) dont le système de chauffage était vétuste, polluant et onéreux.

La commune a choisi le bois-énergie (plaquettes forestières) pour remplacer les chaudières fioul et propane.



Des études aux travaux

Le travail pour la création de la chaufferie bois-énergie a commencé par la réalisation d'une note d'opportunité du Conseiller en Energie Partagé suite à la demande de la commune. Cette note, qui présente les enjeux économiques et techniques de la mise en place d'une chaufferie bois, a démontré que le projet était pertinent pour le chauffage des bâtiments.

Afin de valider les chiffres et obtenir les subventions de la Région pour les travaux, une étude de faisabilité a été réalisée par un bureau d'études fluide indépendant qui a conclu également à la pertinence du bois comme source de chauffage.

Pour limiter les investissements de génie civil et pour résoudre les difficultés d'implantation du silo de stockage des plaquettes forestières, le choix s'est porté sur une solution de type « container » (la première installée sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon).

La chaudière propane qui assurait le chauffage d'une partie des bâtiments a été conservée et sert d'appoint à la chaudière bois lors des périodes de grands froid et assure également le secours dans le cas où la chaudière bois ne serait pas fonctionnelle.



Amélioration des installations de chauffage

Afin d'avoir un système de chauffage optimal, les deux régulations non fonctionnelles ont été remplacées et deux régulations ont été installées sur des départs non régulés.

Ainsi ces quatre régulations permettent de :

- gérer les périodes de non occupation des locaux avec une température de réduit la nuit, les weekends ainsi que les vacances scolaires
- mieux gérer le confort des usagers avec un contrôle des températures d'ambiance par des sondes d'ambiance (suppression des surchauffes en mi saison)

La chaufferie propane a également fait l'objet de travaux de mise en conformité et des thermostats neufs posés sur les radiateurs.

La production d'ECS par le réseau de chaleur bois-énergie a été remise en service et le ballon électrique supprimé.

Enfin, un contrat d'exploitation a été passé avec un seul prestataire qui assure l'exploitation et la maintenance de la chaudière bois et propane. Chaque année, les factures d'énergie sont analysées et notamment la répartition bois/propane et l'exploitant doit se justifier quant à la répartition de ces consommations (le bois énergie étant 3 à 4 fois moins cher que le propane).



Chaudière bois énergie



Nouvelles régulations



Plaquettes forestières

Résumé de l'opération

- Maitrise d'ouvrage : Commune d'Ansouis
- Maître d'œuvre : TEP2E
- Assistant à maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional du Luberon
- Entreprise : GF services
- **Investissement : 140 524,38 € HT**
- **Subvention Région : 57 806 € HT**
- **Economie financière annuelle par rapport à une solution tout propane : 13 689 €/an**

Bilan de saison de chauffe 2014/2015

Le bilan de saison de chauffe réalisé par une technicienne des communes forestières de Provence-Alpes-Côte-D'azur a montré une économie financière de **13 689 €/an**, y compris temps passé de l'employé communal et le contrat d'exploitation, par rapport à une solution tout propane.



Que retenir ?

- L'expérience a montré que la solution de type « container » permet de s'affranchir des contraintes de génie civil, de place ou lieu de stockage pour la plaquette forestière.
- La mise en place de la chaufferie bois a été possible parce que la commune a une forte volonté de développer cette énergie pour le chauffage de ce groupe de bâtiments et a missionné un employé communal référent pour le suivi de la chaufferie (retrait des cendres, vérification du niveau de plaquettes forestières...).

Contact

Elu référent : Gilles PONS : ponsgilles@sfr.fr

Conseiller Energie Partagé au Parc : Nicolas TREMBLOY – 04.90.04.41.92 – nicolas.tremblay@parcduluberon.fr

Rappel, le Programme SEDEL...

Depuis juillet 2009, le Parc naturel régional du Luberon met à la disposition des communes adhérentes à ce programme une équipe technique spécialisée dans la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, l'éclairage public, ou encore l'usage des énergies renouvelables...

Grâce à une convention dédiée, pendant une période initiale de 4 ans, renouvelable ensuite par avenants tous les 3 ans, la commune est accompagnée en continu par un **Conseiller Energie Partagé (CEP)** disposant d'outils adaptés (caméra thermique, instruments de mesure...). Ce technicien, agent du Parc du Luberon, est en capacité d'agir pour un groupe de communes totalisant aux alentours de 20.000 habitants.

Retrouvez une présentation vidéo du Programme SEDEL sur notre site Internet : <http://www.parcduluberon.fr/Un-Parc-a-votre-service/Transition-energetique/Conseil-en-energie-partage/SEDEL>